

DCM_2026_05_05

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2026**

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Olivier GALZI, Mme Corinne CHATRIOT, M. Jean-Luc QUEYLA, Mme Emmanuelle ROUX-PANIS, Mme Cécile BENISTANT, Mme Laetitia DOSNE, M. Laurent ROCHUT, Mme Violeta LUKIC, M. Nicolas DONNADILLE, Mme Simone VIDAL, M. Xavier BOURGUE, Mme Nezha ALAMI-MOUMMED, M. Philippe BRUEY, M. Florian BORBA DA COSTA, Mme Djamila HERRY-BOURAS, M. Eric PEYTIE, Mme Isabelle ALTAYRAC, M. Bertrand DESSAUD-DELAYE, Mme Michèle NESME, M. Mattéo BOSO, Mme Annabelle VEGA, Mme Viviane SAVOYE, M. Christian PALY, Mme Valérie WAGNER, M. Thierry DOSNE, M. Michael MC MANUS-SCHOUCHANA, M. Thierry MARTINES, M. Vincent FUCHS, Mme Emmanuelle SOKOLOWSKI, M. Matthias PAPET, Mme Cyrine BLANC, M. Marc GONZALEZ, Mme Corinne MOULIN, Mme Amandine MARQUIS, M. David FOURNIER, M. Mouloud REZOUALI, Mme Anne GAGNIARD, Mme Mathilde LOUVAIN, M. Rémy BLANC, M. Oukacha RTILI, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Anaïs HAUSMANN par M. Philippe BRUEY
Mme Valérie ISSAUTIER-NOCCA par M. Bertrand DESSAUD-DELAYE
M. Claude LE ROY par Mme Amandine MARQUIS
Mme Maryline CROYET par M. David FOURNIER
Mme Marie-Anne BERTRAND par Mme Anne GAGNIARD
M. Fabrice TOCABENS par M. Mouloud REZOUALI
Mme Charline SAVREUX par Mme Anne-Sophie RIGAULT

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Samira HAMOUSSA

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

5

FINANCES : Budget Supplémentaire 2026 - Budget Activités Aquatiques

Mme ROUX-PANIS

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal doit se prononcer, comme pour le Budget Principal, sur le Budget Supplémentaire du budget annexe des activités aquatiques.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire (BS) a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires et les restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent.

Il est également un budget d'ajustement. Lors de l'élaboration du budget primitif (BP), la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution du budget, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, le BS ajuste les prévisions du BP et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES AQUATIQUES

Pour la **section de fonctionnement**, il est proposé d'inscrire :

- En **recettes** la somme de **1 100 828 €**, dont 1 100 000 € sont constitués de subventions d'équilibre du budget principal et 828 € pour les produits des services à caractère sportif.

- En **dépenses**, des ajustements de crédits à hauteur de **1 100 828 €**, dont une inscription de 990 000 € au chapitre 011 «Charges à caractère général», correspondant aux dépenses d'énergie, d'eau, de gaz, ainsi qu'aux frais de gardiennage et de maintenance.

Une inscription complémentaire au chapitre 012 « Charges de personnel » est également nécessaire à hauteur de 110 000 € afin de recalibrer l'enveloppe budgétaire au plus près de l'exécution prévisionnelle de l'exercice 2026.

En **section d'investissement**, il est proposé d'inscrire :

- En **recettes** la somme de **1 149 264,46 €** : elle prend en compte le financement de l'équilibre de la section d'investissement et d'opérations complémentaires (compte 1068) pour 1 446 021,73 €. Elle intègre également une diminution du recours à l'emprunt de 297 585,27 €, ainsi qu'une inscription de 828 € correspondant aux écritures de dotations aux dépréciations.
- En **dépenses**, la somme de **1 149 264,46 €** : elle comprend le solde d'exécution, chapitre 001, pour 1 782 228,57 €, ainsi qu'une révision à la baisse de 632 964,11 € des crédits relatifs aux travaux et aux bâtiments.

Ces propositions sont retracées en annexe 3.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2026 du budget annexe des activités aquatiques, toutes sections confondues, pour un montant de **2 250 092,46 €** en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte

Pour : 47

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Abstention : 5

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile BENISTANT



PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/10/2026

ACTE PUBLIE LE 15/10/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :